

SOMMAIRE

Introduction	p.1
I. LE CONSERVATOIRE DANS SON ENVIRONNEMENT	p. 2
1) L'enseignement : état des lieux	p. 3
2) Une équipe pour enseigner	p. 6
3) Une équipe administrative pour organiser	p. 6
4) Les partenaires	p. 7
II. LE PROJET D'ETABLISSEMENT 2020/2025	p. 9
1) La richesse pédagogique	p. 9
2) Un conservatoire pour tous, aller vers l'autre : un challenge à relever	p.12
3) L'éducation nationale : un partenaire à privilégier	p.15
4) Le rayonnement dans la ville, dans la métropole lilloise et au-delà	p.17
Conclusion	p.19
ANNEXES :	p. 20
- Annexe 1 - Règlement intérieur	
- Annexe 2 - Règlement des études	
- Annexe 3 - Règlement de la mise à disposition d'instruments	
- Annexe 4 - La saison musicale 2019 2020, ses objectifs pédagogiques	
- Annexe 5 - Les cours collectifs	
- Annexe 6 - Projet MAO	
- Annexe 7 - Projet de CHAM	
- Annexe 8 - Projet d'un orchestre à l'école	

INTRODUCTION

« Quand vous jouez une note, seule la suivante permettra de dire si elle était juste ou fausse » Miles Davis

Ce projet pédagogique est en gestation depuis 2 ans. Suite au changement de direction du conservatoire de Marcq-en-Barœul en décembre 2017, l'équipe pédagogique devait retrouver une cohésion et définir les axes de projection pour les années futures. Cela nécessitait la mise en œuvre des nouveaux objectifs afin de pouvoir en tirer des bilans constructifs. Il fallait aussi identifier les différents partenaires de la ville, créer des liens et concevoir des projets transversaux.

Ce projet est une œuvre construite en commun, chaque enseignant a été convié à apporter ses réflexions grâce à des réunions régulières et des échanges individuels.

Ce projet a pour but de clarifier les missions de transmission qui nous incombent, en tant que professeur ou assistant spécialisé d'enseignement artistique, de prendre conscience de la place de notre enseignement dans l'épanouissement de l'enfant et de l'importance de la culture dans notre société.



I. LE CONSERVATOIRE DANS SON ENVIRONNEMENT

Située au cœur de la Métropole lilloise, Marcq-en-Barœul s'est construite au fil du temps autour des quartiers qui en font sa diversité et son charme. Elle compte 40 208 Marcquois(es).

Bénéficiant d'un environnement d'exception -près d'un tiers de la ville est classé en zone naturelle et champêtre- Marcq-en-Barœul a su allier harmonieusement urbanisme et qualité du cadre de vie, grâce à ses nombreux espaces verts, à ses quartiers aérés et à son patrimoine préservé. Dynamique et entreprenante, la Ville dispose d'un tissu économique performant et le savoir-faire de ses nombreux commerçants et artisans permet, par leur proximité et leur réactivité, de répondre aux attentes de chacun.

Cette vitalité se retrouve aussi dans la diversité des équipements offerts et dans l'étendue des services proposés, de la petite enfance au 3ème âge : confort de vie et convivialité, tels sont les atouts que Marcq-en-Barœul, ville à taille humaine, développe au profit de ses habitants, à l'image de sa devise « Un art de vivre ».

Le conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique à rayonnement communal de Marcq-en-Barœul est situé au 929 avenue de la République dans une belle maison de maître. La situation géographique est idéale, bien desservie par les transports en commun et au centre de l'agglomération lilloise riche en événements culturels.

Fondée en 1966 par le Maire Georges Lambrecq, l'école grandit petit à petit et devient un lieu de transmission artistique toujours attentif à favoriser l'épanouissement des élèves.

Le bâtiment est composé de 19 salles : 1 grand salon de 40 m², 2 salles de 30 m², 4 salles de 25 m², 3 salles de 16 m², 2 salles de 20 m², 4 salles de 12 m², le bureau de direction, le bureau de l'assistante de direction et 2 bureaux de secrétariat.



1) L'enseignement : état des lieux

Actuellement le conservatoire compte environ 600 élèves pour une équipe de 35 professeurs, une directrice, une assistante de direction et régisseuse, une secrétaire et un appariteur.

On y enseigne 27 disciplines :

- *Formation générale* : Eveil, Formation musicale

- *Instruments* : flûte traversière, flûte à bec, hautbois, clarinette, basson, cor, trompette, trombone, tuba, saxophone, violon, alto, violoncelle, contrebasse, piano, guitare, accordéon, percussion.

- *Jazz et musiques actuelles* : piano-synthé, guitare électrique, guitare basse, batterie, chant.

- *Les orchestres et ensembles* : 4 chorales, 1 chanterie, 1 bande de hautbois, 3 orchestres à vent, 3 orchestres à cordes, 1 orchestre baroque, 2 ensembles de guitares, 1 quatuor de saxophone, 1 ensemble de flûtes à bec, 3 ateliers de jazz et musiques actuelles.

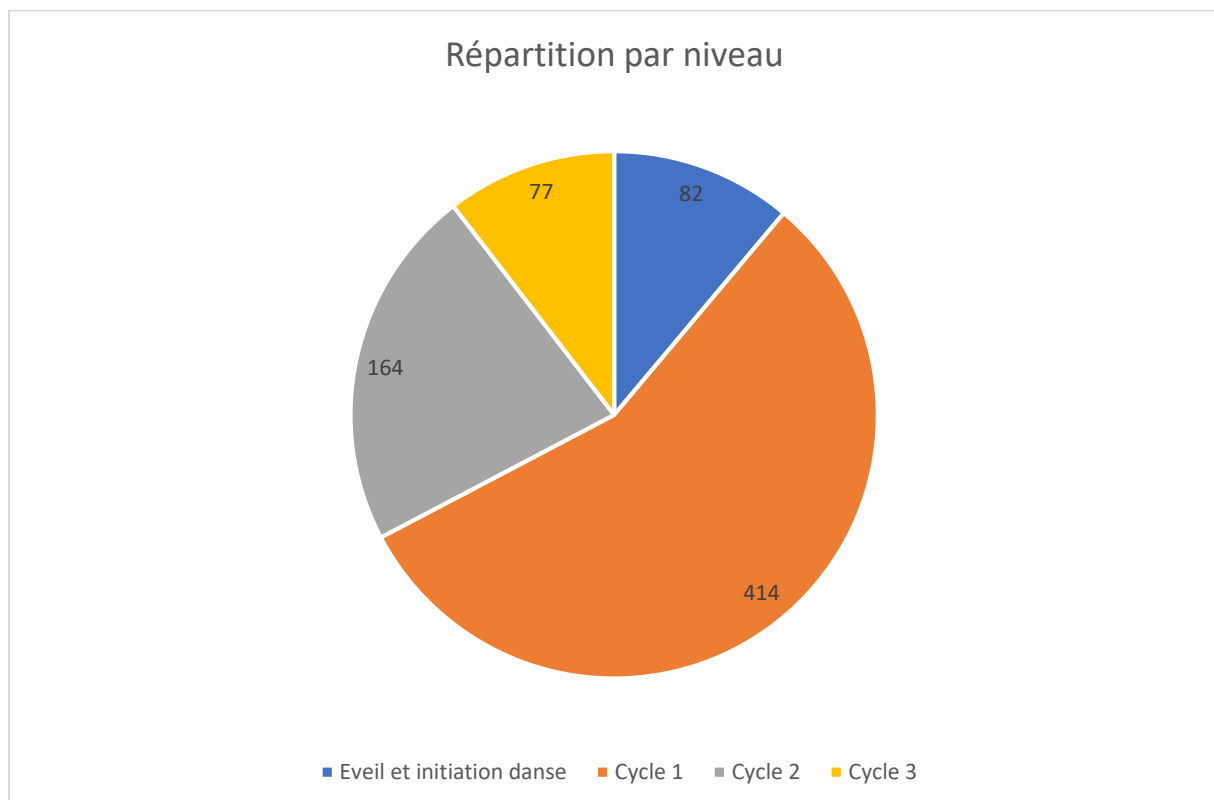
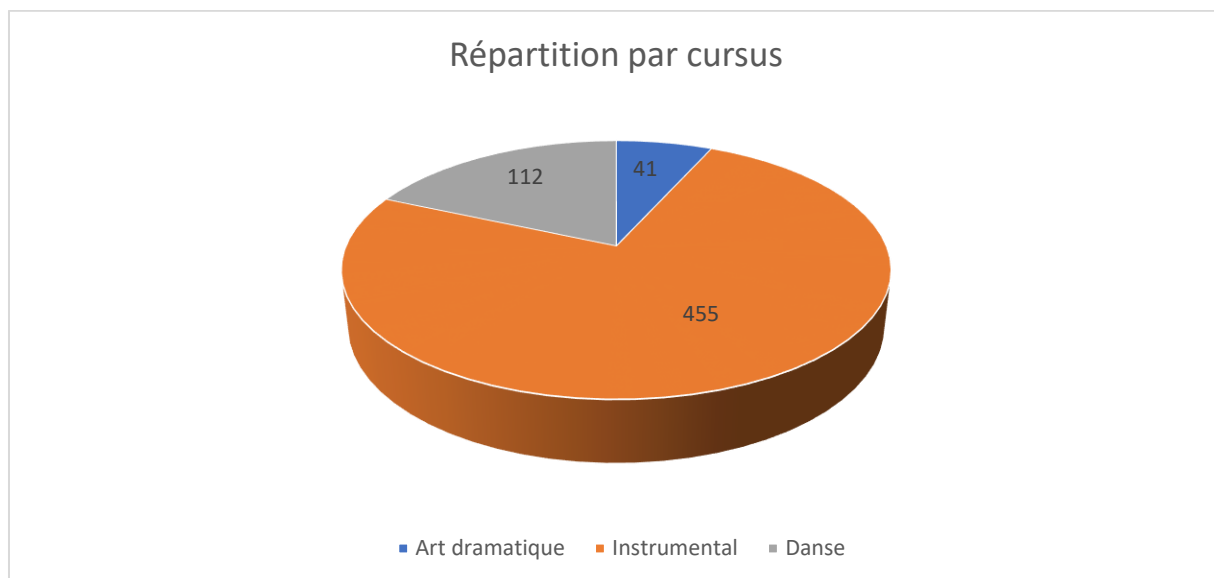
- *Danse classique*

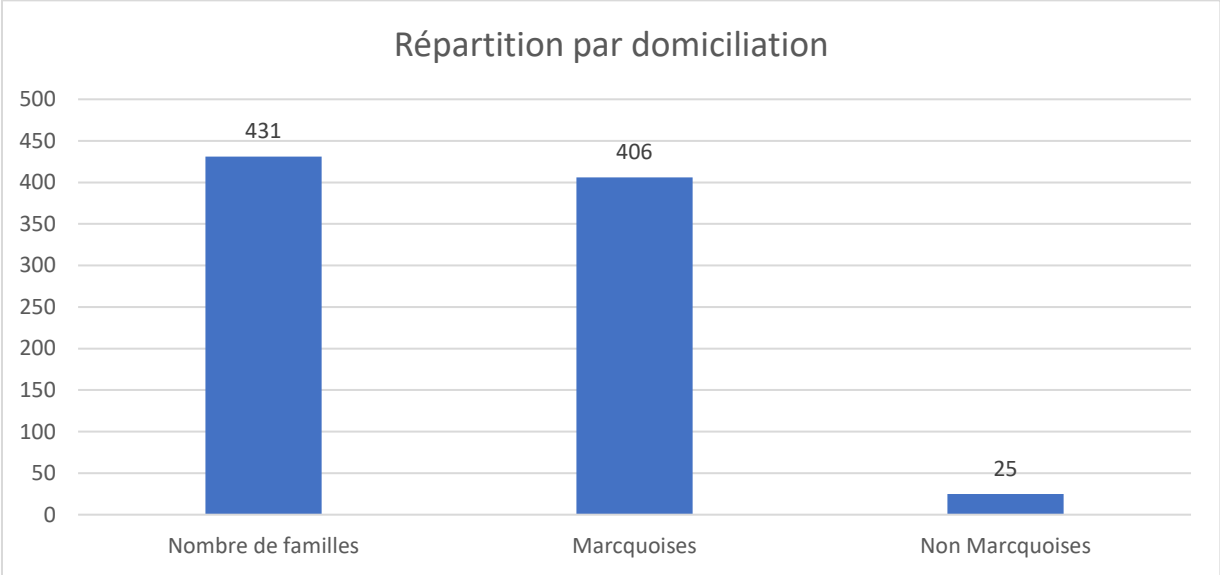
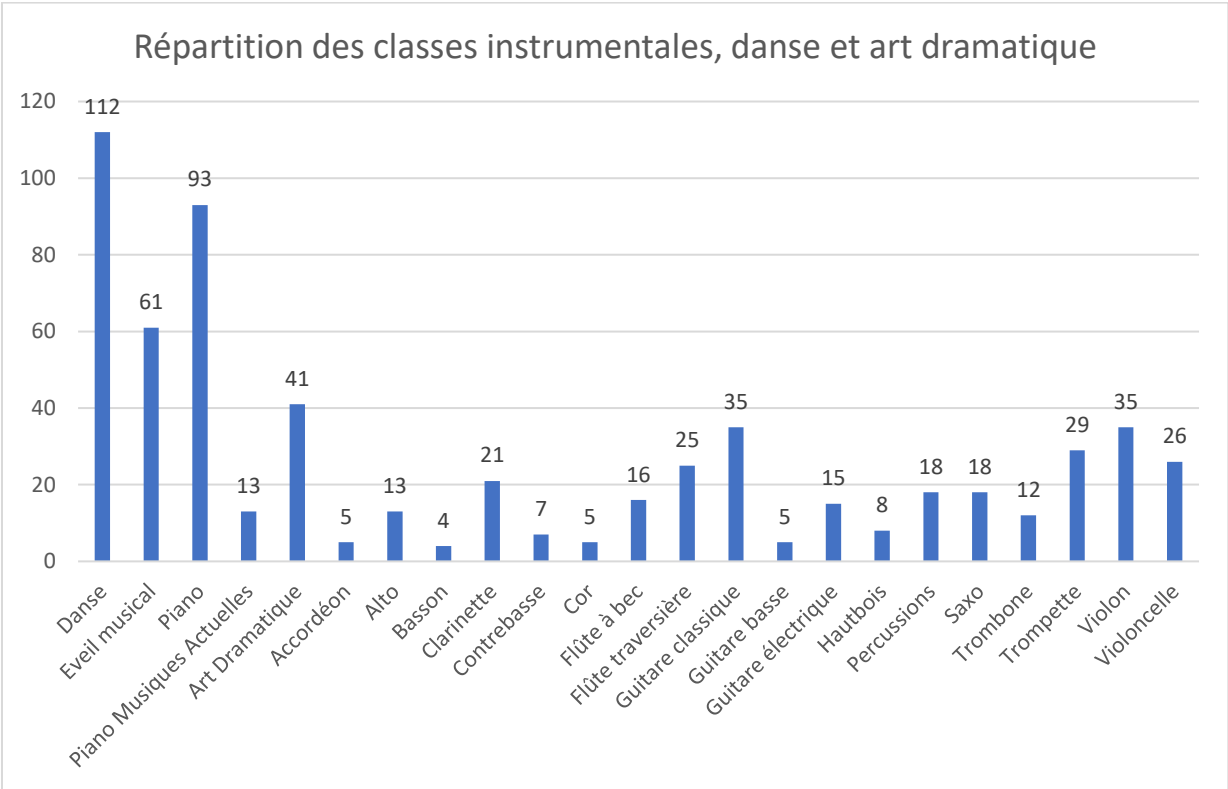
- *Art Dramatique*



Les chiffres

Nombre d'élèves au total : 608



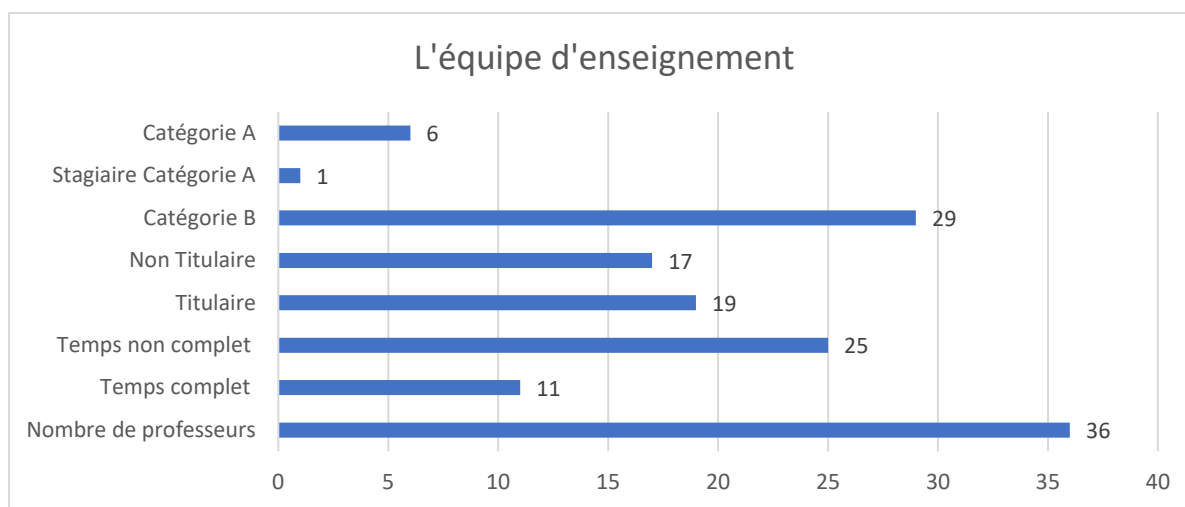


2) Une équipe pour enseigner

Créer un groupe soudé, dynamique et compétent, ayant sans cesse le souci d'entreprendre et de progresser, est certainement la condition sine qua non pour faire un conservatoire moderne et productif.

Le chef de cette équipe doit stimuler, inciter, créer et surtout éviter que ne s'installent l'habitude et la facilité. Les professeurs doivent être un exemple pour les jeunes et donc se produire le plus souvent possible dans tous les genres de musiques.

L'équipe comprend 36 professeurs (directrice comprise).



3) Une équipe administrative pour organiser

Toute démarche pédagogique nécessite un encadrement logistique.

C'est à l'équipe administrative du conservatoire que revient ce rôle et il est important que celle-ci se sente concernée par la démarche culturelle de l'établissement et s'investisse, avec le corps enseignant, pour la réussite et le bonheur des élèves.

Les personnels d'accueil et d'administration, qui représentent un lien de communication important, tant pour les professeurs que pour les familles et les élèves, se doivent, dans la mesure du possible, d'être disponibles et conviviaux.

Cette équipe, composée de 2 agents de catégorie C à temps complet et un CDD à temps complet, est souvent amenée à dépasser le cadre de sa fonction première. Elle doit prouver également d'une certaine polyvalence pour adhérer le plus possible à la vie quelque peu décalée d'une structure artistique d'enseignement.

4) Les Partenaires

-> Association des parents d'élèves (APEC)

Les activités de l'association des parents d'élèves du conservatoire de Marcq-en-Barœul s'articulent autour de la musique, de l'art dramatique et de la danse classique.

Soucieuse du rayonnement du Conservatoire, l'APEC s'investit pour mener à bien différentes missions auprès des parents, des enfants et de leurs professeurs : être à l'écoute des préoccupations des parents d'élèves et porte-parole de ces derniers vers la direction du conservatoire.

Persuadée des bienfaits de l'enseignement artistique, l'APEC protège l'existence du conservatoire par ses actions et son engagement : bourses aux livres, bourses aux costumes de danse, bourses aux matériels pédagogiques (pupitres, colophanes...), organisation des verres de l'amitié en fin d'auditions, organisation de la grande journée « portes ouvertes au conservatoire », aide à l'habillage et au maquillage lors des galas de danse ou spectacles de théâtre.

Le nombre d'adhérents important indique aux politiques la conviction et la passion de cette association. Au niveau national, elle adhère à la FNAPEC.

L'APEC œuvre pour offrir aux jeunes la possibilité d'accéder véritablement à la musique sous toutes ses formes. De par son statut associatif, le partage et la proximité sont très présents à l'APEC.

Pour cette année scolaire 2019/2020, 2 beaux projets sont mis en place :

- interdisciplinarité au sein du conservatoire : déplacement en autobus d'élèves de la danse et de la musique à l'Opéra Garnier à Paris le 8 février 2020 pour le ballet Giselle ;
- partenariat avec l'Orchestre National de Lille : proposer aux jeunes musiciens et à leurs familles des places à tarifs réduits pour des concerts choisis (6 concerts du 31 octobre 2019 au 14 mai 2020).

La Direction et les professeurs du conservatoire sont associés aux actions de l'APEC et relaient les informations auprès des élèves et de leurs familles.

Ainsi s'exprime une volonté de favoriser les échanges via des moments de convivialité proposés tout au long de l'année.

-> L'Education Nationale

- Ecoles primaires : 4 dumistes et 1 intervenante danse enseignent dans toutes les écoles publiques et privées de la maternelle au CM2 et touchent 1092 élèves.
- Collèges : des projets sont réalisés chaque année.
- Lycées : un évènement au profit d'une association à but caritatif est organisé chaque année par les terminales de l'Institution du Collège de Marcq et un orchestre du conservatoire.

-> Les structures culturelles de la ville

- Le cinéma Colisée Lumière : ciné concert.
- La Corderie Médiathèque : spectacle Pierre et le loup, concerts et examens dans l'auditorium, animations musicales dans la galerie d'exposition.
- Le théâtre Charcot : mise à disposition de la salle et du réfectoire, du régisseur-technicien pour les événements pluridisciplinaires.
- Le théâtre de la Rianderie : mise à disposition pour les spectacles d'Art Dramatique, les concerts de musique de chambre et les examens.
- Le service Diffusion culturelle : gratuité pour les élèves des classes concernées, participation (leviers de rideau) des élèves à des événements de la saison culturelle Marcq-en-scène.
- Le service Communication : participation d'ensembles ou d'orchestres à l'occasion de manifestations municipales comme l'Accueil aux Nouveaux Marcquois, les Vœux du Maire à la population, rencontres citoyennes.

-> Les maisons de retraite

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Les Provinces du Nord- La Résidence Paul Cordonnier- La Résidence Les Marronniers- La Résidence Korian | } | Petits concerts et auditions intergénérationnelles, 2 fois par an dans chacune d'elles. |
|---|---|---|

-> Les associations de la ville

- L'Orchestre à cordes Arcangelo : les professeurs du conservatoire se produisent en solistes.
- Danse création : ateliers handicap-danse et musique, concert-échange.
- L'Orchestre de Batterie Fanfare « La Renaissance » : rencontres musicales, concerts en commun.
- Le Marching Band : participation des élèves du conservatoire dans cet ensemble.
- Le chœur Arte Vocale : concerts communs avec l'orchestre à cordes Andantino.

II. LE PROJET D'ETABLISSEMENT 2020/2025

1) La richesse pédagogique

Objectif : Le plaisir de l'apprentissage par une équipe soudée de pédagogues qualifiés et motivés.

« Enseigner ce n'est pas remplir un vase, c'est allumer un feu » Montaigne.

Les réalisations des 2 dernières années :

Des projets transversaux ont été réalisés par des professeurs convaincus que la pluridisciplinarité enrichit les contenus pédagogiques (spectacles - 2018 : Le tour du monde en 80 minutes, 2019 : UCZTA fête tsigane). Ces initiatives ont permis de nouer des liens et de trouver une cohérence entre l'équipe d'enseignants, l'équipe administrative et l'association des parents d'élèves.

Un conseil pédagogique, composé de la directrice et de 5 professeurs élus par les enseignants, a été constitué. Il a pour mission de décider des grandes lignes pédagogiques et de la mise en œuvre des nouvelles orientations.

Des formations sont proposées aux enseignants (2018 : choréologie, 2019 : santé du musicien) en fin d'année scolaire. Ce temps de réflexion permet à l'équipe d'échanger et de créer des liens.

Afin de favoriser le travail par projet, des musiciens professionnels sont invités à partager la scène avec les élèves. En amont, un travail de fond est réalisé grâce à des rencontres régulières ou des week-ends de travail : Ensemble Panienki (vendredi 1^{er} février 2019), Quintette de cuivres des Hauts-de-France (31 mars 2019).

Les participations du conservatoire aux rencontres régionales sont régulières : rassemblement percussions sur le thème de l'Eldorado (19 mai 2019), les rencontres de guitares (29 mars 2019), le rassemblement de violoncelles organisé par l'association « Cello show ».

Les principales contraintes :

Les exigences pédagogiques de chacun ne nous amènent pas facilement vers un discours commun.

Le confort pédagogique en temps horaire par élève n'est pas optimal dans toutes les disciplines, notamment pour les classes de guitare et de piano.



Les temps de disponibilité des élèves nous laisse peu de liberté pour mener des projets transversaux.

La configuration du bâtiment (locaux exigus et très sonores) empêche les répétitions de grands groupes.

Les professeurs n'enseignent pas les mêmes jours, cela ne facilite pas les échanges.

Les propositions de l'équipe pédagogique :

-> Propositions : « pédagogie organisationnelle »

A court terme :

- Favoriser encore plus les pratiques collectives : orchestres, ensemble baroque, ateliers musiques actuelles, ensembles instrumentaux, sans pour autant empiéter sur les cours d'instrument.
- Privilégier les cours collectifs d'instrument (annexe 5).
- Créer une classe de MAO afin d'encourager la créativité au service de la future personnalité musicale de l'étudiant (annexe 6).
- Créer une classe de formation musicale et d'harmonie spécifique aux musiques actuelles (prévue dès l'année scolaire 2020/2021).
- Fixer des objectifs communs pour les évaluations intercycles et fins de cycles : multiplier les réunions pédagogiques.

A long terme :

- Inviter des artistes en résidence.
- Attiser la motivation des élèves grâce aux projets communs, en organisant des examens-concerts (élèves en situation d'artistes) et en utilisant les technologies actuelles (vidéos/audios).

-> Propositions : pédagogie orientée vers la diffusion

A court terme :

- Mettre en place un projet pluridisciplinaire travaillé sur l'année scolaire dans toutes les classes dont le thème serait le fil rouge commun.
- Privilégier les projets transversaux Danse, Musique et Art Dramatique.
- Promouvoir les concerts partagés avec des ensembles professionnels de la région.
- Encourager les projets intercommunaux.

-> Propositions : améliorer l'environnement et le quotidien

A court terme :

- Trouver des locaux capables d'accueillir les répétitions importantes : danse théâtre et musique.
- Rééquilibrer le rapport nombre d'élèves, heures d'enseignement dans chaque discipline, pour une meilleure qualité de cours.
- Proposer des formations « à domicile » au conservatoire afin de souder les liens de l'équipe pédagogique.

A long terme :

- Agrandir le conservatoire ou aménager un espace culturel insonorisé et bien isolé afin de protéger les instruments des changements de température. Un même lieu pour toutes les disciplines : Musique, Danse et Art Dramatique comprenant un auditorium pour les auditions et répétitions, un studio de danse, une salle d'art dramatique, un studio d'enregistrement, des salles suffisamment grandes pour les cours collectifs.

Evaluation des moyens :

Dans les 3 ans à venir :

Réaménager les répartitions des taux horaire dans chaque discipline en profitant des départs en retraite ou des mutations.

Privilégier le recrutement de cadres B en remplacement de cadres A.



2) Un conservatoire pour tous, aller vers l'autre : un défi à relever

Objectifs : Donner l'accès à la formation artistique et culturelle au plus grand nombre, aider et encourager les enfants à accéder au plaisir de la musique, de l'art dramatique et de la danse dans un esprit d'équité, de qualité et d'épanouissement.

« La musique chasse la haine chez ceux qui sont sans amour, elle donne la paix à ceux qui sont sans repos, elle console ceux qui pleurent » Pablo Casals.

Nous constatons que, depuis sa création, le conservatoire n'a pas su attirer un public représentatif de la diversité locale. Les publics issus des quartiers de la Briqueterie, du Pont, du Buisson et du Plouich sont peu présents dans notre conservatoire. On peut expliquer le peu de fréquentation des différents faubourgs cités ci-dessus par le fait que le conservatoire est géographiquement éloigné de ces quartiers moins favorisés.

Depuis 2 ans, l'intégration à part entière des 4 dumistes et 1 intervenante danse dans l'équipe pédagogique a permis de réaliser des restitutions communes entre les classes du conservatoire et des classes primaires.

Le partenariat avec DEMOS a touché les enfants du quartier de la Briqueterie qui jouxte le conservatoire et qui s'y sont inscrits cette année.

Des passerelles ont été créées entre l'Orchestre de Batterie-Fanfare La Renaissance installée dans le quartier du Pont et les orchestres du conservatoire (concerts communs en novembre 2018 et mai 2019).

Depuis l'année dernière, un partenariat avec l'association Danse Création a été mis en place sous forme d'un atelier à destination des personnes porteuses d'un handicap (adultes, enfants) et leur famille, un dimanche dans l'année : concert par un ensemble du conservatoire, présentation des instruments, danses dirigées par un des professeurs de Danse Création et accompagnées par l'ensemble du conservatoire, suivi d'un temps d'échange convivial (24 mars 2019).

Les principales contraintes :

Les horaires non compatibles entre le conservatoire et l'éducation nationale. Cette contrainte est aussi subie par les enfants. La concentration exigée pour l'apprentissage artistique est difficile en soirée après une journée d'école.

Les enfants qui ont terminé leur parcours DEMOS (3 ans) rencontrent des difficultés de conduites pour se rendre au conservatoire et parfois démissionnent pour des raisons pratiques.

Les usagers en situation de handicap moteur ne peuvent bénéficier de l'enseignement pour des raisons purement structurelles au bâtiment.

Il n'y a pas de classes d'adultes au conservatoire. Une réflexion a été menée à ce sujet mais la priorité est actuellement donnée aux enfants. Cependant, les adultes ayant une pratique d'amateur confirmée sont admis dans les différents orchestres ou ensembles.

Les propositions de l'équipe pédagogique :

-> Hors les murs du conservatoire :

A court terme :

- Délocaliser certains cours de Formation Musicale vers le nouveau centre culturel « le Pont des Arts » pour les enfants de l'Orchestre de Batterie-Fanfare.
- Délocaliser certains cours vers des quartiers sensibles en partenariat avec les éducateurs sociaux.
- Intervenir régulièrement dans les écoles : présentations d'instruments par les professeurs du conservatoire.
- Renforcer les projets de restitutions communes avec des partages conservatoire/éducation nationale.
- Poursuivre le partenariat avec DEMOS, en y intégrant la participation d'un éducateur chargé de l'organisation des déplacements et du suivi pédagogique.
- Organiser un conte musical chaque année à destination des écoles primaires.
- Créer des ateliers d'initiation instrumentale dans les écoles animées par les professeurs du conservatoire.

A long terme :

- Créer de classes CHAM et/ou CHAT et/ou CHAAD et des Orchestres à l'Ecole dans les quartiers éloignés du conservatoire : cela permettrait aux professeurs de sensibiliser les enfants sur place et les horaires seraient mieux adaptés au rythme de l'enfant (annexes 7 et 8).

- > Dans les murs du conservatoire :

- Pérenniser les visites découvertes du conservatoire pour les classes primaires.
- Banaliser une semaine « portes ouvertes » pour attirer et motiver les enfants issus de quartiers défavorisés.
- Former les enseignants vers une pédagogie adaptée aux handicaps mentaux ou cognitifs.
- Créer un cours de formation musicale à destination des élèves porteurs de handicap cognitif.

- > En organisation et communication :

- Faire parvenir à tous les établissements scolaires la saison musicale du conservatoire : les inviter aux concerts ou aux répétitions générales, avec, au préalable, une présentation du projet dans leur environnement par les professeurs.
- Proposer un partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de la ville ou une association de bénévoles afin d'organiser des ramassages scolaires vers le conservatoire.
- Aménager le conservatoire pour les publics porteurs de handicap moteur.

Evaluation des moyens :

- Augmenter le nombre d'heures pédagogiques au bénéfice de la création d'un orchestre à l'école ou de CHAM en redéployant les heures de professeurs qui partent (retraite ou mutation) ou en recrutant des cadres B (Temps complet 20 heures) à la place des cadres A (temps complet 16 heures).
- Augmenter le parc instrumental, faire des appels à don aux parents d'élèves pour les petits instruments que leurs enfants n'utilisent plus.
- Pérenniser la gratuité des locations d'instruments pour le public défavorisé.



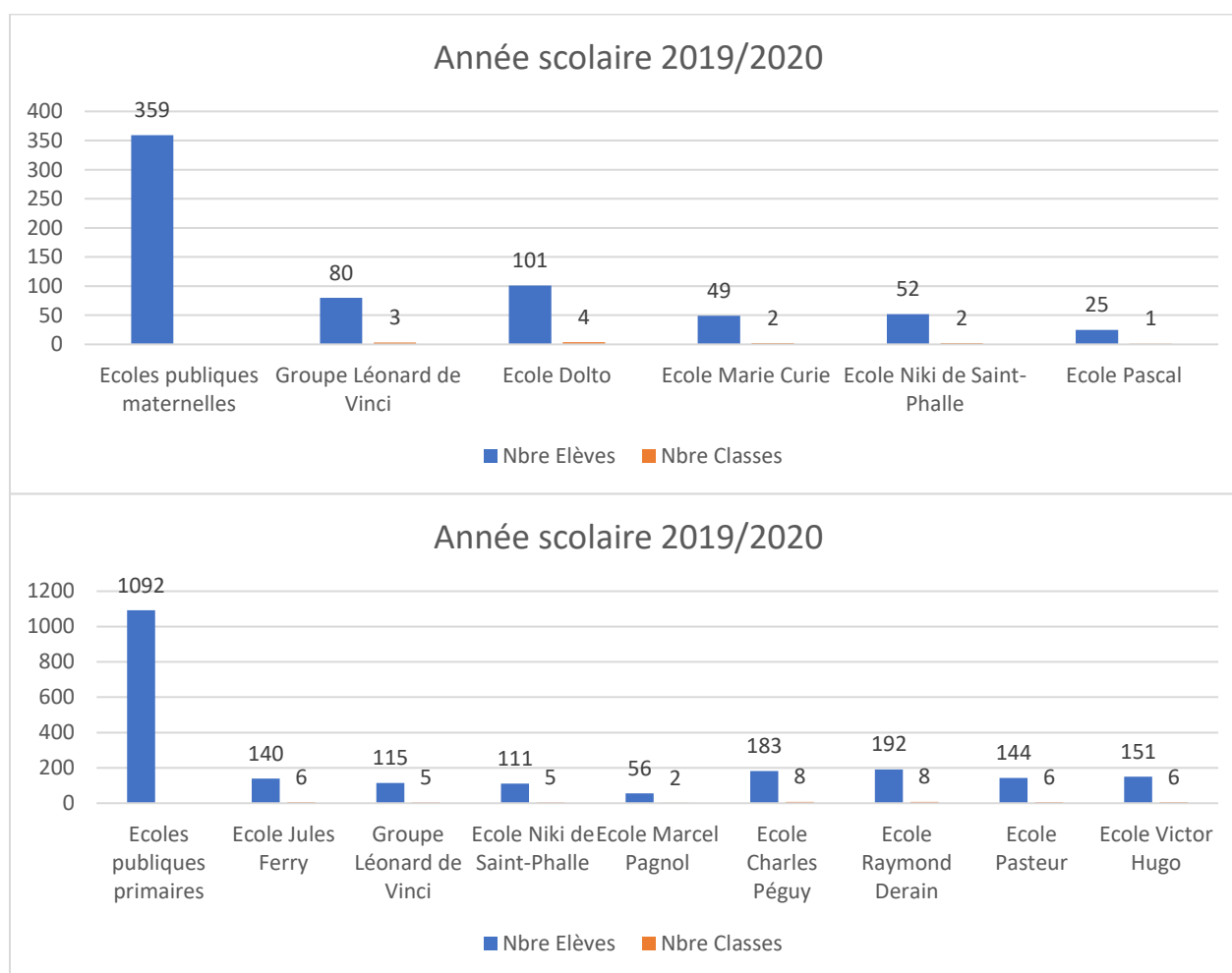
3) L'Education Nationale : un partenaire à privilégier

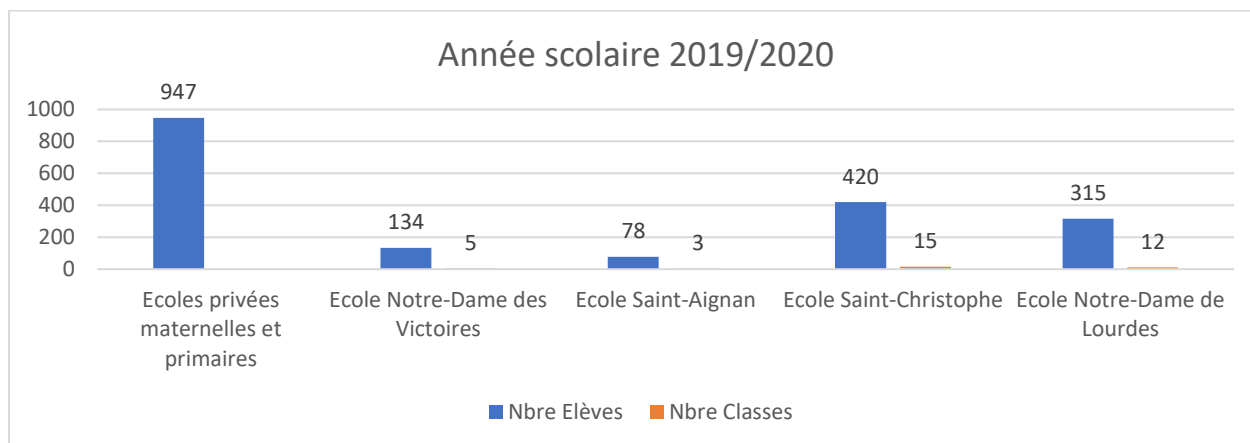
« La musique mérite d'être la seconde langue obligatoire de toutes les écoles du monde. » Paul Carvel

Depuis plus de cinquante ans et avec opiniâtreté la mairie de Marcq-en-Barœul a maintenu l'idée forte d'amener la culture à l'école. Grâce à l'embauche successive d'intervenants culturels dûment diplômés (des « dumistes » au service des élèves des écoles primaires et maternelles), chaque enfant a pu bénéficier de manière hebdomadaire d'une fenêtre ouverte sur l'Art.

Le statut du musicien intervenant est celui d'assistant spécialisé d'enseignement artistique. Le cœur du métier est de se mettre au service du projet musical des enseignants, durant le temps scolaire, en travaillant de concert à la découverte de l'apprentissage de la musique, du théâtre ou de la danse auprès des élèves, de les initier dès la maternelle à explorer le langage des sons et des signes, en leur permettant de développer leur goût pour la musique dans l'écoute, la pratique par le chant, les jeux vocaux et instrumentaux, dans le respect d'autrui.

Chaque année les intervenants musicaux touchent une moyenne de plus de 2 200 enfants.





Les principales contraintes du partenariat :

- Les horaires « inversés » entre conservatoire et écoles.
- Les horaires tardifs du conservatoire ne sont pas adaptés au rythme de l'enfant.
- La frilosité des établissements scolaires privés à libérer des heures d'enseignement général au profit de l'enseignement artistique.
- Les réunions de travail presque impossibles entre DUMISTES et professeurs du conservatoire dues aux obligations de service.

Les propositions de l'équipe pédagogique :

A court terme :

- Créer des passerelles entre écoles et conservatoire autant que possible en favorisant les projets transversaux communs.
- Organiser chaque année une visite du conservatoire pour une classe de CP ou CE1 d'un quartier éloigné.
- Encourager les présentations d'instruments par les professeurs.
- Organiser des réunions régulières entre professeurs du conservatoire, dumistes et instituteurs.

A long terme :

- Ouvrir une CHAM ou/et une CHAT ou/et une CHAD à partir du CE1 dans une école proche du conservatoire (exemple : école Raymond Derain au Plouich).
- Poursuivre ces classes à horaires aménagés dans un des deux collèges, Lazaro ou Rouges-Barres (annexe 7).
- Constituer un orchestre à l'école dans une école primaire d'un quartier sensible (exemple : école Louis Pasteur) à destination des CE1. Au bout d'un an, les enfants motivés pourront intégrer le conservatoire (annexe 8).
- Organiser des ramassages scolaires : écoles vers le conservatoire.

Evaluation des moyens :

L'évaluation des moyens rejoint exactement celle du chapitre précédent.

4) Le rayonnement dans la ville, dans la métropole lilloise et au-delà...

« Parler est un besoin, écouter est un art » Goethe

La saison musicale du conservatoire est riche en évènements qui se déploient dans toutes les structures partenaires : les maisons de retraite, les salles de théâtre, la médiathèque « La Corderie », la Ferme aux Oies, le cinéma Colisée Lumière. Des rencontres entre villes sont organisées, moments d'échanges toujours denses.

Chaque enfant scolarisé au conservatoire doit se produire sur scène au moins une fois dans l'année en dehors des auditions ou contrôles continus, afin d'appréhender la scène, de ressentir les émotions qui font vibrer les artistes et de partager l'élan de sa passion artistique avec le public (annexe 4 : saison musicale du conservatoire 2019-2020 et ses objectifs pédagogiques).

Les élèves sont invités également à des sorties : spectacles de danse à Paris, partenariat avec l'ONL (organisées par l'APEC).

Les professeurs organisent régulièrement des rencontres régionales : rencontres de guitares à Dunkerque, Cello show à Marcq-en-Barœul, Flûtissimo à Lille, rencontre d'accordéon à Lens en 2019/2020.

Les principales contraintes :

- La disponibilité des élèves au regard des contraintes des horaires scolaires.
- La communication : support d'affiche, informations aux parents pour les jours, horaires, lieux de répétition. Le manque de visibilité sur les réseaux sociaux et le site de la ville.
- Les moyens techniques : son, lumière, régie et l'organisation du déplacement de matériel (timbales, pupitres, percussions).
- Le transport des élèves lorsque le lieu de spectacle se trouve hors de la ville.
- Le financement lorsque des musiciens professionnels sont inclus dans le projet.
- Les disponibilités des salles ayant une acoustique et des jauges appropriées.

Les propositions de l'équipe pédagogique :

- Renforcer les rencontres régionales des ensembles et orchestres.
- Mettre en place des échanges linguistiques et musicaux avec les villes jumelées.
- Être partenaire actif des 2 nouvelles structures culturelles de la ville : le Carré Saint-Joseph et le centre culturel « le Pont des Arts ».

- S'intégrer dans la saison musicale marquoise : levers de rideau de concerts, animations des événements qui rythment l'actualité de la cité.
- S'appuyer sur les partenaires : l'association des parents d'élèves, les maisons de retraite, les maisons de la jeunesse, le service communication, le service de diffusion culturelle et les associations de la ville.
- Privilégier les rencontres intergénérationnelles (en partenariat avec les maisons de retraite et les maisons de la jeunesse).

Evaluation des moyens :

- Abonder le budget de fonctionnement pour permettre l'apport de musiciens supplémentaires et intervenants divers.
- Renforcer les liens et les échanges avec les autres conservatoires.
- Consolider la coordination et la concertation avec le service culturel.
- Disposer d'un lieu de spectacle adapté et de salles de répétitions suffisamment grandes pour les répétitions interdisciplinaires.



CONCLUSION

Tout au long de nos réflexions, nous avons voulu être attentifs à notre environnement, à la situation géographique et politique de notre ville, à la renommée de notre établissement et à son rayonnement dans la métropole.

Nous avons fait un état des lieux complet avant d'émettre nos propositions.

Nous avons cherché à être à l'écoute de chacun de nos partenaires, afin de répondre aux besoins du citoyen marcquois, quel que soit son âge ou sa condition.

Les axes importants de ce document se recoupent parfois : en effet le cloisonnement n'existe pas. Le partenariat avec l'éducation nationale et la mixité sociale vont main dans la main, la pédagogie et la diffusion sont étroitement liées.

Ce projet pédagogique repose sur des valeurs fortes qui animent les professeurs du conservatoire de Marcq-en-Barœul.

Nous espérons qu'il permettra au plus grand nombre d'envisager le conservatoire comme un lieu ouvert à tous, quel que soit son origine, ou son quartier, nous souhaitons qu'il soit un lieu de transmission, d'excellence et de dépassement de soi. Un espace consacré aux arts de la scène dans lequel peuvent s'écouter, se voir et s'apprécier avec une égale reconnaissance, les esthétiques d'hier et d'aujourd'hui, celles d'ici et d'ailleurs.

Nous désirons enfin un établissement, où l'engagement humain et artistique se décline au collectif et où le partage est un enseignement essentiel qui contribue à l'épanouissement de l'enfant et au développement du vivre ensemble dans la cité.

« Nous avons besoin de la beauté pour nous souvenir de ce que nous pouvons être, seule la beauté ne dépend d'aucun critère, elle est liberté, plaisir étrange et gratuit, désintéressé, évidence qui apaise ». Charles Pépin

ANNEXES

- Annexe 1 - Règlement intérieur
- Annexe 2 - Règlement des études
- Annexe 3 - Règlement de la mise à disposition d'instruments
- Annexe 4 - La saison musicale 2019 2020, ses objectifs pédagogiques
- Annexe 5 - Les cours collectifs
- Annexe 6 - Projet MAO
- Annexe 7 - Projet de CHAM
- Annexe 8 - Projet d'un orchestre à l'école

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

929 Avenue de la République

59700 MARCQ-EN-BARŒUL

03 20 45 43 60

Site de la Ville : [marcq-en-Baroeul.org/rubrique culturelle](http://marcq-en-Baroeul.org/rubrique%20culturelle)



Règlement Intérieur

C.R.C. de Marcq-en-Barœul

ARTICLE 1 - DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Le Conservatoire à Rayonnement Communal de Marcq-en-Barœul est un service public municipal. Son agrément le place dans le cadre des établissements classés par le Ministère de la Culture sous l'appellation Conservatoire à Rayonnement Communal (C.R.C.). Il répond de ce fait à certains critères concernant le niveau des professeurs, les cursus enseignés et le contenu pédagogique.

Son fonctionnement pédagogique est régi par le « règlement des études » sous l'autorité du chef d'établissement. Il a pour but de donner l'accès à la formation artistique et culturelle au plus grand nombre d'enfants conformément aux objectifs de la municipalité en respectant les orientations pédagogiques nationales.

Son objectif est d'aider et d'encourager les enfants à accéder à la pratique de la musique, de l'art dramatique et de la danse, dans un esprit d'équité, de qualité et d'épanouissement.

Cet objectif, lié aux progrès et à l'effort, ne pourra être atteint que par un engagement de l'élève et de sa famille.

Parallèlement à l'enseignement de la Formation Musicale et des disciplines instrumentales, chorégraphiques et théâtrales, le conservatoire met en place un grand nombre d'ensembles, d'ateliers, de chorales, d'orchestres et de manifestations contribuant à l'épanouissement artistique de chacun.

Le conservatoire est partie prenante dans la vie de la cité et des activités culturelles variées y sont organisées durant l'année scolaire.

ARTICLE 2 - STRUCTURE DE L'ECOLE

Le personnel se compose d'un directeur, d'un corps professoral, d'un personnel administratif sous le contrôle de la direction des Affaires Culturelles et en relation avec l'Adjoint au Maire chargé de la Culture et du Patrimoine.

Les parents peuvent se grouper en association pour accompagner la vie du conservatoire.

Le conseil d'établissement se réunit une fois l'an et se compose de l'adjointe de tutelle ou de la direction des affaires culturelles, du directeur, de 2 enseignants, 2 parents d'élèves de l'APEC et de 2 élèves.

ARTICLE 3 - ENSEIGNEMENT (en annexe : Règlement des études)

La scolarité et l'évaluation des connaissances s'établit suivant le règlement des études. 3 cursus : musical, danse, art dramatique sont proposés.

- Cursus musical :

Disciplines musicales présentées : Accordéon, Alto, Basson, Batterie, Chant et Musiques actuelles, Clarinette, Contrebasse, Cor, Eveil, Flute à bec, Flute traversière, Guitare Basse, Guitare classique, Guitare électrique, Hautbois, Percussions, Piano classique, Piano Musiques actuelles, Saxophone, Trombone, Trompette, Tuba, Violon, Violoncelle.

Disciplines collectives sont : Eveil, Formation musicale, Chorales, Chanterie, Bande de Hautbois.

Ensembles guitares ou flute à bec, ateliers Chant et Musiques actuelles, 3 orchestres à vent : Piccolo (8 -11), Orchestre d'harmonie cadets (11-14 ans), Orchestre d'harmonie juniors (14-18 ans), 3 orchestres à cordes : Poussy, Intermezzo, Andantino

Tout au long du cursus, les élèves sont tenus de participer à un groupe de pratique collective existant à leur niveau (ensembles, orchestres, chorales etc...) et aux activités (répétitions, concerts, spectacles) qui concernent leur discipline.

Outre sa discipline instrumentale, l'élève se voit affecter dans une classe de formation musicale obligatoire en fonction de son niveau.

- Cursus Danse classique, à partir de 6 ans.

- Cursus Art Dramatique, à partir de 10 ans.

Un Conseil pédagogique est constitué du directeur et de professeurs. Il fait des propositions sur le fonctionnement pédagogique du conservatoire.

ARTICLE 4 - ADMISSION

Principe :

Les enfants peuvent être inscrits en éveil musical dès l'âge de 5 ans, la sélection est faite par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles.

Pour les classes d'instruments, à partir de l'âge de 7 ans (CE1), les critères de sélection sont soit le niveau, soit les résultats obtenus en Formation Musicale ou, si l'instrument est pratiqué dès la première année, l'ordre d'arrivée au conservatoire et en fonction des places disponibles.

Des tests d'aptitude peuvent avoir lieu avant la rentrée scolaire pour certaines disciplines (art dramatique, danse, chanterie...).

La limite d'âge maximum : 14 ans, peut varier en fonction de la discipline et des places disponibles. Il n'y a pas de classes adultes au conservatoire.

Modalités et frais d'inscription :

Chaque année, les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions et réinscriptions sont portées à la connaissance du public sur le site de la Ville et par voie d'affichage interne.

Le Règlement Intérieur, le Règlement des Etudes, le Règlement de Location d'Instruments sont mis à la disposition des parents sur le site de la Ville, rubrique culturelle. L'inscription au Conservatoire entraîne l'acceptation de ces 3 règlements.

La priorité sera donnée aux nouveaux marcquois déjà inscrits dans un cursus musical d'un autre conservatoire et qui souhaitent continuer leur cursus au conservatoire de Marcq-en-Barœul. En cas de liste d'attente la priorité sera donnée aux Marcquois.

Le montant des frais de scolarité (en fonction des barèmes) est accessible sur le site de la ville. Les frais de scolarité sont réglés par le biais d'une facture envoyée au domicile de la famille deux fois par an. Dès le début des cours, et afin de déterminer le montant de la facture, il est demandé impérativement copie de l'avis d'imposition de l'année précédant la rentrée scolaire de septembre, et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

En cas d'interruption de la scolarité en cours d'année, qu'elle qu'en soit la raison, les frais de scolarité doivent être acquittés pour le semestre en cours.

Réinscription :

La réinscription d'une année à l'autre d'un élève est de droit mais ne dispense pas des formalités d'inscription administrative. Avant la fin de l'année scolaire, une demande de réinscription pour l'année suivante est demandée par le biais d'un bulletin à remplir et à retourner au secrétariat.

Location d'instruments (En annexe : Règlement de mise à disposition d'instruments) :

Les élèves peuvent bénéficier d'une location d'instrument, en fonction des disponibilités du parc instrumental du conservatoire, location qui peut être reconduite d'année en année.

L'instrument est loué à l'année (du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante). Les instruments loués aux élèves doivent obligatoirement être assurés par un assureur au choix de la famille. Pour le retrait de l'instrument, la famille devra fournir une attestation justifiant de l'assurance de l'instrument, et signer un « contrat de location » du Conservatoire.

Les bénéficiaires sont tenus de maintenir l'instrument en bon état de fonctionnement et d'effectuer les réparations qui ne résultent pas d'une usure normale.

Le paiement de la location dont le montant est fixé par décision du Maire, se fait en une fois à l'année. Les familles non imposables sont exemptées des frais de location d'instruments.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITES et REGLEMENT

Conduites et attentes :

Les parents doivent accompagner les enfants à la porte du conservatoire aux heures de cours. Les enfants ne sont pas autorisés à attendre leurs parents à l'extérieur du conservatoire. Ceux-ci doivent venir les chercher à l'intérieur du conservatoire à la fin des cours.

La responsabilité du conservatoire ne saurait être engagée en dehors des heures de cours et à l'extérieur du conservatoire.

Santé :

Pour toutes les maladies contagieuses, la famille est tenue de se faire délivrer un certificat médical autorisant sa réintégration.

Bicyclettes, vélomoteurs, trottinettes :

Les élèves peuvent venir au conservatoire à bicyclette, vélomoteur, si les parents les y autorisent. Seules les bicyclettes et trottinettes peuvent être laissées dans le garage mais doivent être munies d'un antivol. Les vélomoteurs doivent rester à l'extérieur.

La responsabilité du conservatoire est dérogée en cas de dégradation ou vol.

Absences :

Les horaires sont fixés en début d'année scolaire et sont impératifs.

Toute absence doit être notifiée au professeur concerné ou au secrétariat par mail. Après trois absences non excusées, l'élève est considéré comme démissionnaire.

En cas d'arrêt, un écrit par mail doit être envoyé au secrétariat, ce qui mettra fin officiellement à l'inscription.

Congés ou démission de l'élève :

Il peut être accordé, aux élèves dont les parents en font la demande par écrit au directeur, des congés pour raison de santé ou pour convenance personnelle. Les congés pour raison de santé doivent être appuyés d'un certificat médical déterminant la durée de l'absence.

À tout moment, les élèves peuvent donner leur démission. Elle est signifiée et envoyée par le parent, par mail au secrétariat, ce qui pourra justifier de l'arrêt de la facturation.

Comportement, sanctions :

Les familles et les élèves doivent connaître les dispositions du règlement intérieur. Ce Règlement Intérieur est mis à disposition au conservatoire et sur le site du conservatoire de la ville.

Les professeurs sont maîtres de la discipline de leur classe, le Directeur de celle de l'ensemble de l'établissement. Il est opportun de signaler que les portables pendant les cours sont interdits. Si cela est utile, le professeur pourra les saisir le temps du cours.

Tout élève qui trouble l'ordre d'une classe peut être momentanément exclu par le professeur qui en avise le Directeur. Tout élève, dont le comportement général est jugé contraire à l'esprit de l'école, est passible d'une sanction. Tout élève qui ne respecte pas le matériel ou le bâtiment sera exclu du conservatoire.

Les sanctions disciplinaires seront soit, sur décision du directeur, l'exclusion temporaire du conservatoire soit, sur décision du conseil de discipline, l'exclusion du conservatoire pendant le reste de l'année scolaire en cours, ou l'exclusion définitive.

Conseil de discipline :

Un Conseil de discipline peut être réuni à la demande du directeur qui le préside, avec la présence d'un représentant du personnel enseignant.

ARTICLE 6 - INFORMATIONS

Des informations peuvent être affichées dans le hall d'accueil du conservatoire et également signalées sur le site de la ville de Marcq-en-Barœul dans la rubrique culturelle.

Les adresses et téléphones des professeurs ne sont pas communiqués par le secrétariat.

Il peut être établi sur demande par mail des certificats de scolarité.

Le Directeur reçoit sur rendez-vous, après prise de rendez-vous auprès du secrétariat.



CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

929 Avenue de la République
59700 MARCQ-EN-BARŒUL

REGLEMENT DES ETUDES

Préambule

Le conservatoire de Marcq-en-Barœul propose 3 cursus de formation artistique : cursus Instrumental, cursus Danse et cursus Art Dramatique.

I - CURSUS INSTRUMENTAL

Le conservatoire de Marcq-en-Barœul propose à ses élèves un choix important de classes instrumentales dès la première ou deuxième année de formation musicale (deuxième année obligatoirement pour le piano et la guitare), L'initiation à certains instruments peut débuter dès l'âge de six ans pour certains instruments et par session de 8 semaines.

Disciplines enseignées : flûte traversière, flûte à bec, hautbois, clarinette, basson, saxophone, trompette, trombone, tuba, cor, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, piano, guitare, guitare électrique, guitare basse, accordéon, percussion, batterie (pour les élèves ayant obtenu une fin de premier cycle en percussion), musiques actuelles, chant jazz.

1°) EVEIL MUSICAL

Le conservatoire propose un parcours d'éveil musical sur 2 ans à partir de 5 ans. Il est encadré par un professeur diplômé. Ce cours permet aux enfants une découverte sensorielle de la musique par des jeux et une pratique instrumentale de base (petites percussions, tubes sonores, xylophones, instruments à cordes etc..).

2°) FORMATION MUSICALE

La formation musicale donne aux élèves les moyens de maîtriser la lecture et la compréhension d'un texte musical. Les cours de formation musicale sont obligatoires jusqu'à la fin du deuxième cycle. Ensuite elle est vivement conseillée.

Elle s'articule en trois cycles :

- **Un premier cycle** accessible aux enfants ayant effectué leur CP. Ce cycle de quatre années - 1C1, 1C2, 1C3 et 1C4 - qui peut aussi se faire en trois ou six ans (durée maximale).

Evaluation : 2 examens par an (janvier et avril)

- **Un second cycle** de trois années - 2C1, 2C2 et 2C3 - qui peut aussi se faire en quatre ou cinq ans (durée maximale). Suite à l'obtention de la fin du 2ème cycle, l'élève peut choisir : suivre les cours de 3ème cycle ou interrompre la formation musicale.

Evaluation : 2 examens par an (janvier et avril)

- **Un troisième cycle** de deux années - 3C1 et 3C2 - clôt les études de formation musicale et est récompensé par l'obtention du diplôme de fin d'études de formation musicale.

3°) FORMATION INSTRUMENTALE

- **Année probatoire** : pas d'évaluation, année d'initiation, découverte de l'instrument - 1C0 -

- **1er cycle** en quatre années : objectif : obtention certificat de fin de 1^{er} cycle - 1C1, 1C2, 1C3 -1C4 -

Evaluation :

Contrôle continu pour les 3 premières années.

Fin de 4ème année : examen public de fin de premier cycle devant membres de jurys professionnels extérieurs au conservatoire.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 3ème année.

Epreuves :

Un morceau imposé attestant du niveau de fin de cycle.

Un morceau au choix permettant à l'élève de mettre en valeur ses préférences musicales.

Une épreuve libre (non notée) permettant de découvrir la personnalité artistique de l'élève et de lui offrir une démarche créative.

Récompenses :

Obtention du certificat de fin de 1^{er} cycle, avec éventuellement mention Bien, Très Bien ou *félicitations* du jury

Lorsque l'élève n'a pas les acquis suffisants pour être admis en 2ème cycle, il est autorisé à rester en 1^{er} cycle et à se représenter en fin de 5ème année (durée maximale).

Lorsque l'élève échoue à l'issue de la cinquième année, en application du schéma directeur national, il est réorienté vers une autre discipline artistique, excepté vers le piano et la guitare.

- **2ème cycle** en quatre années : objectif : obtention de fin de 2ème cycle - 2C1, 2C2, 2C3, 2C4 -

Evaluation :

Contrôle continu pour les 3 premières années.

Fin de 4ème année : examen public de fin de deuxième cycle devant membres de jurys professionnels extérieurs au conservatoire.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 3ème année.

Epreuves :

Un morceau imposé attestant du niveau de fin de cycle.

Un morceau au choix permettant à l'élève de mettre en valeur ses préférences musicales.

Une épreuve libre (non notée) permettant de découvrir la personnalité artistique de l'élève et de lui offrir une démarche créative.

Récompenses :

Obtention du certificat de fin de 2ème cycle, avec éventuellement mention Bien, Très Bien ou félicitations du jury.

Lorsque l'élève n'a pas les acquis suffisants pour être admis en 3ème cycle, il est autorisé à rester en 2ème cycle et à se représenter en fin de 5ème année (durée maximale) ou à choisir l'orientation vers la formation « continuée ».

- **3ème cycle « traditionnel »** en quatre années : objectif : obtention du diplôme de fin d'études musicales (CEM) - 3C1, 3C2, 3C3, 3C4 -

Evaluation :

Contrôle continu pour les 3 premières années.

Fin de 4ème année : examen public de fin de troisième cycle devant membres de jurys professionnels extérieurs au conservatoire.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 3ème année.

Epreuves :

Un morceau imposé attestant du niveau de fin de cycle.

Un morceau au choix permettant à l'élève de mettre en valeur ses préférences musicales.

Une épreuve de musique de chambre.

Récompenses :

Obtention du certificat de fin d'études musicales (CEM), avec éventuellement mention Bien, Très Bien ou félicitations du jury.

Lorsque l'élève n'a pas les acquis suffisants pour l'obtention du CEM il est autorisé à rester en 3ème cycle et à se représenter en fin de 5ème année (durée maximale).

Tout candidat absent de manière non justifiée à un examen de fin de cycle sera considéré comme démissionnaire.

- **3ème cycle « formation continuée »** (2 années maximum)

Le candidat est admis sur lettre de motivation et après décision du conseil pédagogique. Ce cycle concerne les élèves n'ayant pas obtenu la validation de fin de 2ème cycle à l'issue des 5 années. Il leur permet de participer aux orchestres et aux événements organisés par le conservatoire. Ces élèves ne bénéficieront pas de cours individuels sauf si besoin pour la préparation d'événements. Ils seront intégrés dans les cours collectifs et les partielles d'orchestre. Les évaluations auront lieu lors des auditions ou concerts publics.

- **Perfectionnement** (2 années maximum)

Cette possibilité est offerte aux candidats qui désirent s'orienter vers une voie de professionnalisation.

4°) PRATIQUES COLLECTIVES OBLIGATOIRES

Dès la première année de pratique instrumentale, les élèves doivent participer à la chorale pendant 2 ans.

Dès le 1C2 instrumental (3ème année de pratique), ils doivent participer à un orchestre ou autre pratique collective.

Sont proposés :

- Un orchestre à cordes Poussy (1C2 à 1C4)
- Un orchestre à cordes Intermezzo (1C4 à 2C2)
- Un orchestre à cordes Andantino : (2C3 et plus)
- Un orchestre à vents Piccolo (1C2 à 1C4)
- Un orchestre à vents Harmonie Cadets (1C4 à 2C2)
- Un orchestre à vents Harmonie Juniors (2C3 et plus)
- Un orchestre de musique baroque (à partir du 2C2)
- Un ensemble de guitares (1^{er} et 2^{ème} cycles)
- Un ensemble de guitares (3^{ème} cycle)
- Un atelier musiques actuelles 1^{er} niveau
- Un atelier musiques actuelles 2^{ème} niveau
- La chanterie (admission sur test, à partir de 9 ans).

II – CURSUS DANSE

La formation musicale n'est pas obligatoire dans ce cursus mais elle est vivement conseillée.

- **2 années d'initiation**

- **1er cycle** en quatre années : objectif : obtention certificat de fin de 1^{er} cycle

Evaluation :

Contrôle continu pour les 3 premières années.

Fin de 4^{ème} année : examen public de fin de premier cycle devant membres de jurys professionnels extérieurs au conservatoire.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 3^{ème} année.

Epreuves individuelles :

Des variations attestant du niveau de fin de cycle.

Une improvisation sur une musique imposée.

Récompenses :

Obtention du certificat de fin de 1^{er} cycle, avec éventuellement mention Bien, Très Bien ou félicitations du jury

Lorsque l'élève échoue à l'issue de la cinquième année, en application du schéma directeur national, il est réorienté vers une autre discipline artistique.

- **2ème cycle** en quatre années : objectif : obtention de fin de 2^{ème} cycle

Evaluation :

Contrôle continu pour les 3 premières années.

Fin de 4^{ème} année : examen public de fin de deuxième cycle devant membres de jurys professionnels extérieurs au conservatoire.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 3^{ème} année.

Epreuves individuelles :

Des variations attestant du niveau de fin de cycle.

Une improvisation sur une musique imposée.

Récompenses :

Obtention du certificat de fin de 2^{ème} cycle, avec éventuellement mention Bien, Très Bien ou félicitations du jury.

- **3ème cycle** en quatre années : objectif obtention du diplôme de fin d'études chorégraphiques

Evaluation :

Contrôle continu pour les 3 premières années.

Fin de 4^{ème} année : examen public de fin de troisième cycle devant membres de jurys professionnels extérieurs au conservatoire.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 3^{ème} année.

Epreuves :

Des variations.

Une interprétation libre créée par le candidat sur une musique de son choix

Un dossier sur un sujet libre (chorégraphie, œuvre, compositeur, biographie d'un danseur...).

Récompenses :

Obtention du certificat de fin d'études chorégraphiques (CEC), avec éventuellement mention Bien, Très Bien ou félicitations du jury.

Tout candidat absent de manière non justifiée à un examen de fin de cycle sera considéré comme démissionnaire.

- **Perfectionnement** (2 années maximum)

Cette possibilité est offerte aux candidats qui désirent s'orienter vers une voie de professionnalisation.

III – CURSUS ART DRAMATIQUE (à partir de 10 ans sur test d'admission)

- **1er cycle** en trois années : objectif : obtention certificat de fin de 1^{er} cycle

Evaluation :

Contrôle continu pour les 2 premières années ;

Fin de 3^{ème} année : examen public de fin de premier cycle devant membres de jurys professionnels extérieurs au conservatoire.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 2^{ème} année.

Epreuves :

Un extrait d'une scène de théâtre travaillée en cours.

Une lecture à vue.

Récompenses :

Obtention du certificat de fin de 1^{er} cycle, avec éventuellement mention Bien, Très Bien ou félicitations du jury.

- **2^{ème} cycle** en trois années : objectif : obtention de fin de 2^{ème} cycle

Evaluation :

Contrôle continu pour les 2 premières années.

Fin de 3^{ème} année : examen public de fin de deuxième cycle devant membres de jurys professionnels extérieurs au conservatoire.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 2^{ème} année.

Epreuves :

Un extrait d'une scène de théâtre travaillée en cours.

Un extrait d'une scène de théâtre travaillé seul(e).

Une lecture à vue.

Récompenses :

Obtention du certificat de fin de 2ème cycle, avec éventuellement mention Bien, Très Bien ou félicitations du jury.

- **3ème cycle** en trois années : objectif obtention du diplôme de fin d'études d'Art Dramatique

Evaluation :

Contrôle continu pour les 2 premières années.

Fin de 3ème année : examen public de fin de troisième cycle devant membres de jurys professionnels extérieurs au conservatoire.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 2ème année.

Epreuves :

Un extrait d'une scène de théâtre travaillée en cours.

Un extrait d'une scène de théâtre travaillé seul(e).

Une lecture à vue.

Récompenses :

Obtention du certificat de fin d'études d'Art Dramatique (CEAD), avec éventuellement mention Bien, Très Bien ou félicitations du jury.

Tout candidat absent de manière non justifiée à un examen de fin de cycle sera considéré comme démissionnaire.

- **Perfectionnement** (2 années maximum) :

Cette possibilité est offerte aux candidats qui désirent s'orienter vers une voie de professionnalisation.

Concerts et prestations diverses

Tout au long de sa scolarité, chaque élève est appelé à se produire seul ou en collectif, lors des différents spectacles ou auditions programmés durant l'année dans le cadre des classes instrumentales, de danse ou d'art dramatique.

Les élèves s'engagent à participer à ces évènements organisés par le conservatoire entre novembre et juin. Toute absence non justifiée lors d'une prestation sera sanctionnée lors des examens de fin de cycle.



CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

929 Avenue de la République

59700 MARCQ-EN-BARŒUL

☐03 20 45 43 60

REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION D'INSTRUMENTS

I - PREAMBULE

Ce règlement fixe les règles de mise à disposition des instruments de musique du conservatoire de Marcq-en-Barœul. La signature du contrat implique l'acceptation des clauses du présent règlement par le bénéficiaire.

II - DISPOSITIONS GENERALES

Les instruments susceptibles d'être mis à disposition sont :

- vents : basson, clarinette, cor, flute traversière, hautbois, saxophone, trompette, trombone, tuba.
- cordes : alto, violon, violoncelle, contrebasse.
- accordéon, xylophone.

La mise à disposition d'un instrument de musique est consentie dans la limite du parc instrumental existant et pour la durée de l'année scolaire en cours, à partir du 1^{er} octobre.

Un contrat de location est établi entre le locataire et le conservatoire. Il est signé et remis au locataire. Le contrat précise l'identité du locataire, les références de l'instrument, son état, et sa valeur. Il peut être loué plusieurs années de suite.

Il peut être loué plusieurs instruments pour une même famille, en appliquant la grille tarifaire dégressive. Les tarifs sont déterminés par l'autorité municipale.

III - MODALITES DE MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de l'instrument est consentie pour la durée de l'année scolaire en cours, de la date de signature du contrat au 31 septembre de l'année suivante.

En cas de disponibilité, la mise à disposition d'un instrument peut être prolongée. Le bénéficiaire souhaitant une prolongation doit impérativement en faire la demande en signant un avenant ou nouveau contrat de renouvellement de location et apporter une attestation d'assurance.

Le conservatoire s'engage à informer de la disponibilité ou non de l'instrument pour la nouvelle année scolaire, dans la première quinzaine de septembre.

La mise à disposition peut être interrompue par le bénéficiaire avant l'échéance. Cette possibilité ne donne lieu à aucun remboursement. Une attestation de restitution peut alors être demandée.

Il peut être procédé à un échange d'instrument en cours d'année, pour tenir compte des modifications morphologiques (ou instrument devenu inadapté). Un nouveau contrat ou avenant sera alors établi.

IV - REDEVANCES

Le paiement de la location est effectué en une fois à réception de la facture envoyée au domicile des parents et réglée à échéance notée sur la facture.

A défaut de paiement des redevances dans les délais impartis, une mise en demeure sera envoyée, l'instrument sera retiré à l'élève et devra être restitué au conservatoire.

V - ENTRETIEN

L'instrument mis à disposition doit faire l'objet de soins particuliers de la part de l'élève. Les enseignants sont à leur disposition pour donner toutes les instructions nécessaires à une utilisation appropriée de l'instrument.

En cas d'utilisation anormale ou défaut d'entretien constaté, les sommes dues sont à la charge du locataire.

Les révisions rendues nécessaires par l'usure normale d'un instrument sont à la charge du conservatoire.

Pour les instruments à vent, avant restitution, il est demandé au locataire de faire vérifier l'instrument par une visite chez un facteur d'instrument (ou un réparateur).

VI – ASSURANCE ET RESPONSABILITE

L'emprunteur doit souscrire une assurance pour toute la durée de la mise à disposition de l'instrument.

Pour la remise de l'instrument une attestation d'assurance sera demandée, également au moment de la signature de la prolongation de location.

En cas de sinistre non pris en compte par l'assurance, l'emprunteur s'engage à faire réparer l'instrument à sa charge ou à rembourser la valeur indiquée sur le contrat de location.

Saison musicale 2019-2020

2019

Samedi 23 novembre 15h à 18h, Conservatoire

Fête de saint Cécile organisée par les 3èmes cycles des classes de formation musicale. Tommy Descamps

Objectif pédagogique : motivation des plus jeunes grâce à un jeu de piste motivant pour les plus jeunes, prise en charge de l'organisation par les plus grands.

Vendredi 6 décembre 19h30, Théâtre de la Rianderie

Classe d'art dramatique de Laurent Ogée : Tchekhov et Claudel.

Objectif pédagogique : restitution, bilan trimestriel.

Samedi 7 décembre, Théâtre de la Rianderie

15h00 : restitution de la classe d'art dramatique de Annette Lowcay.

19h30 : restitution de la classe d'art dramatique de Annette Lowcay.

Dimanche 8 décembre 19h00, Théâtre de la Rianderie

Classe d'art dramatique de Laurent Ogée : Musset et Pessoa.

Objectif pédagogique : restitution, bilan trimestriel.

Samedi 7 décembre 11h, Grand salon

Audition classe d'alto.

Objectif pédagogique : restitution du travail du premier semestre.

Mardi 10 décembre 19h30, Grand salon

La classe de flûte de Christine Kokelaere en audition famille.

Objectif pédagogique : les élèves flûtistes invitent les membres de leur famille à partager la scène

Samedi 14 décembre 15h, Maison de retraite les Marronniers

L'orchestre à cordes intermezzo, la classe de flûte traversière et la classe de violon.

Objectif pédagogique : concert intergénérationnel, et rayonnement dans la ville

Samedi 14 décembre à 16h, Grand salon

Les classes de jazz et musiques actuelles de Sarah Butruille et Mathieu Harlaut.

Objectif pédagogique : restitution, bilan trimestriel

2020

Dimanche 19 janvier à 17h00, Théâtre Charcot

L'orchestre d'harmonie Juniors et la classe de saxophone invitent l'orchestre d'harmonie du conservatoire de Lille et le Trio « SaxoClone ».

Objectif pédagogique : partager la scène avec des professionnels, passer une journée complète ensemble (dynamique de groupe).

Samedi 25 janvier 15h, Grand salon

Audition classes de piano, trombone et violoncelle.

Objectif pédagogique : thème : opéra : comment aborder l'écriture du chant lyrique.

Vendredi 7 février 20h30, Théâtre de la Rianderie

Audition de la classe clarinette de JJ Roussel.

Objectif pédagogique : travail autour de l'audiovisuel (mise en musique d'extraits de dessins animés).

Mardi 11 février 20h, Grand salon

Audition des 5èmes années.

Objectif pédagogique : coaching pour les dernières années de fins de cycles.

Vendredi 13 mars 20h30, Grand salon

Soirée poésie et musique, les artistes femmes en lumière.

Par les classes de flûte, guitare, basson, hautbois, accordéon, piano, art dramatique.

Objectif pédagogique : concert intégré dans la saison culturelle de la ville, concert pluridisciplinaire.

Mardi 17 mars 19h30, Grand salon

Audition hautbois basson.

Objectif pédagogique : restitution.

Vendredi 20 mars 20h30, Théâtre de la Rianderie

Concert de musique de chambre par les classes de violon, alto violoncelle et contrebasse.

Objectif : travail basé sur le quatuor à cordes afin de préparer ces instrumentistes à la musique de chambre.

Dimanche 22 mars 15h, Carré Danse

Atelier à destination des personnes porteuses de handicap : concert par la chanterie, présentation d'instruments, danses et chants en commun.

Objectif pédagogique : mixité sociale.

Samedi 28 mars 20h30, Théâtre Charcot (festival Jazz en Nord)

Les classes de trompette, trombone et saxophone invitent les « Buttshakers » pour un concert de « Soul ».

Objectif : partage de la scène avec des professionnels spécialistes de la Soul.

Vendredi 3 avril 20h00, Chapelle de l'Institution du collège de Marcq

Les orchestres Andantino, Intermezzo, Piccolo et la chorale de l'institution du collège de Marcq mettent leur talent au profit d'une association caritative.

Objectif : Passerelle entre orchestres et chorale, partenariat avec le lycée, partage des valeurs humaines grâce à la musique.

Samedi 4 avril 19h et dimanche 5 avril 16h00, Théâtre Charcot

Ateliers publics de la classe de danse de Laurence Ponnet.

Objectif : restitution du travail de l'année.

Mardi 28 avril 19h00, Théâtre Charcot

Rencontre des collèges « Rouges Barres » et « Lazaro » avec les classes de jazz et musiques actuelles.

Objectif : partenariat avec l'Education Nationale.

Mercredi 6 mai 18h30, Théâtre Charcot

Contes musicaux : « le renard volant » de Julien Joubert et « Antoinette, la poule savante » de Isabelle Aboulker par les chorales et les classes de piano.

Lever de rideau : l'orchestre Poussy cordes.

Objectif : restitution des chorales, accompagnement réalisé par les cycles 3 des classes de piano.

Mardi 12 mai 18h30, Théâtre Charcot

Je chante Maurice Carême de Dominique My sur des poèmes de Maurice Carême.

Les classes des écoles des écoles primaires, la chanterie et les classes instrumentales du conservatoire se rencontrent pour un événement pluridisciplinaire.

Objectif : pluridisciplinarité, partenariat avec l'Education Nationale et les dumistes.

Dimanche 17 mai 16h00, Théâtre Charcot

« Cello show revisite le ballet ».

Une centaine de violoncellistes des conservatoires de la métropole sur scène en partenariat avec la classe de danse de Laurence Ponnet.

Objectif : rencontre régionale des classes de violoncelles, passerelle entre instruments et danse.

Dimanche 17 mai à Dunkerque

La classe de guitare de Marie Caroline Lebriez participera aux rencontres régionales d'ensemble de guitares.

Objectif : concert rencontre à l'extérieur de la ville.

Mercredi 3 juin à 20h30, Théâtre Charcot

Concert Jazz et musiques actuelles.

Mathieu Harlaut, Sarah Butruille et Antoine Duhem.

Objectif : restitution.

Jedi 18 juin à 18h, Collège Lazaro

Rencontre entre la classe de 6eme musicale et l'Orchestre d'Harmonie des Cadets de Xavier Bossaert.

Objectif : partenariat avec l'éducation nationale afin d'évoluer vers des CHAM.

Vendredi 19 juin, Samedi 20 mai, Dimanche 21 juin, Théâtre de la Rianderie

Spectacles art dramatique de la classe.

Objectif : restitution travail de l'année.

Dimanche 28 juin : « Conservatoire en fête »

Journée portes ouvertes de 12h à 18h.

Objectif : journée organisée par l'APEC.

LES COURS COLLECTIFS

Cette méthode a été créée au Canada par Monsieur Letourneau, violoniste et pédagogue de haut niveau :

Elle consiste à former des groupes de 2 ou 3 élèves de même niveau et à leur enseigner ensemble les exercices de base de la technique instrumentale.

Les élèves jouent ensemble avec le professeur les gammes, arpèges, études et autres morceaux de la méthode instrumentale.

Les avantages de cette méthode :

- Les cours sont plus longs (minimum 1 heure).
- Le plaisir est plus grand car l'enfant y retrouve des camarades et l'émulation du groupe nous rapproche du sens de l'équipe inhérente au sport et qui nous fait souvent défaut.
- La rigueur est plus grande car il est impossible de jouer ensemble une gamme si elle n'est pas rigoureusement juste et au même tempo.
- Cette méthode forme des musiciens à jouer en formation d'orchestre dès le plus jeune âge.
- Elle n'empêche pas le jeu individuel : le professeur a tout le loisir sur une heure de cours de faire jouer ponctuellement chaque enfant.
- Les élèves moins motivés sont portés par cette dynamique de groupe et par respect pour les autres partenaires de l'équipe s'engage plus dans leur travail personnel.
- Le regard du professeur, parfois très dur face à face, devient supportable en groupe.
- Sans empêcher la qualité, cette méthode interdit l'élitisme à outrance et égalise les chances de chacun.

Il en résulte une qualité d'enseignement plus confortable car les plages horaires étant plus longues cela permet d'aborder calmement tous les aspects techniques et artistiques.

Il y a moins d'abandon et de découragement de la part des élèves. La motivation est nettement supérieure grâce à l'émulation de groupe.

PROJET
PRATIQUES ELECTROACOUSTIQUES

Il s'agit d'une pratique instrumentale sur lutherie électronique destinée à des musiciens désireux de s'ouvrir aux musiques contemporaines et actuelles.

Elle repose sur des fondamentaux d'écoute, d'élargissement des répertoires et de développement de l'oreille attentive aux spécificités sonores telles que les grains, les profils dynamiques, acuité aux timbres...

S'appuyant sur les travaux de Pierre Schaeffer, la définition de l'instrument (dispositif et voie d'accès) s'élargie et donne au musicien l'opportunité de jouer en direct des sons synthétiques ou acoustiques tout en maîtrisant des outils de transformation en direct.

Le projet est actuellement en voie d'élaboration: il s'agit de cibler le public et de faire des choix pertinents sur l'achat du matériel nécessaire permettant une libération du geste instrumental dans des esthétiques ouvertes.

Conservatoire à Rayonnement Communal de Marcq-en-Barœul

Projet CHAM (Classes à horaires aménagés Musique)

2 projets en réflexion :

- **une CHAM dans un collège marcquois**
- **ou une CHAM en primaire dans un quartier défavorisé.**

Définition :

Ce dispositif éducatif permet d'intégrer un enseignement artistique dans le cursus scolaire primaire ou secondaire, dans le cadre d'un partenariat entre l'éducation nationale et le conservatoire de la ville.

Ce dispositif allège l'organisation hebdomadaire des enfants et des adolescents et leur permet d'équilibrer études générales et pratique artistique.

2 cursus possibles :

- CHAM instrumentale
- CHAM vocale

Les grands principes :

- Un projet pédagogique concerté entre école/collège/lycée et conservatoire.
- Des activités coordonnées pour les élèves de manière à respecter un équilibre adapté à leur rythme biologique (plages horaires en journée pour l'enseignement musical).
- Un partenariat formalisé par une convention qui précise notamment les conditions de financement, les horaires des enseignements, les modalités de sélection et d'évaluation.
- Des horaires et contenus minimaux : 5 heures par semaine pour une CHAM instrumentale :
 - 1 heure d'éducation musicale générale (assurée par le Collège) et technique formation musicale (prise en charge par le conservatoire)
 - 1 heure de chorale (collège) et 1 heure de pratique instrumentale (conservatoire)
 - orchestre ou ensemble : 1 heure (conservatoire).

Situation actuelle :

- Projets pédagogiques encadrés par les 4 dumistes et une intervenante danse dans les écoles maternelles et primaires
- Collaboration sur plusieurs projets chaque année entre les classes du conservatoire, les écoles et collèges de la ville.
- Cours de théâtre assurés par 3 équipements municipaux : le conservatoire, le Théâtre-Ecole et les ateliers du Parc du petit Prince
- Ateliers « création d'un court-métrage » depuis 2018 dans deux écoles de la Ville par les professeurs du Théâtre Ecole
- Dispositifs d'éducation à l'image (école, collège, lycée) portés par le cinéma municipal sans compter l'opération « Les petits et l'écran » financée par la Ville pour les classes de maternelle
- Médiation dans les classes autour de la programmation théâtrale, etc...

PROPOSITIONS

1 : demande d'ouverture d'une CHAM par un collège marcquois

Eléments de contexte :

- Le collège mène déjà des collaborations avec le Conservatoire : concert annuel à Charcot : la chorale du collège accompagnée par les musiciens du CRC.
- projet 2019-2020 : création d'une nouvelle chorale au sein des classes de 6^e. Elle sera accompagnée lors de répétitions et d'un concert final par l'orchestre des cadets du Conservatoire (orchestre qui correspond à la même catégorie d'âge).

Objectifs visés par ce projet :

Le Principal du Collège rappelle que les CHAM sont un vecteur d'inclusion et de mixité, de lutte contre les déterminismes, tant pour le Conservatoire que pour les collégiens.

Organisation envisagée par le Collège :

Le projet d'une nouvelle chorale est présenté comme le premier pas d'une coanimation par l'enseignante en éducation musicale du Collège et le professeur du Conservatoire.

Dans le cadre d'une CHAM, un comité de pilotage incluant le CRC et les équipes éducatives définirait les modalités d'enseignement.

Les élèves candidats seraient recrutés en accord avec le CRC.

Mixité sociale

La création d'une CHAM serait un plus indéniable pour la jeunesse scolarisée à Marcq-en-Barœul et viendrait enrichir le projet pédagogique du Conservatoire. Mais la mixité sociale que met en avant le Collège sera-t-elle améliorée en créant une CHAM en 6^{ème} ?

En effet, une classe de ce type dans le secondaire implique pour les enfants un minimum de prérequis en solfège et pratique instrumentale : ainsi à TOURCOING, les enfants inscrits en CHAM en classe de 6^{ème} doivent attester au minimum d'une inscription en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle au conservatoire. On en déduit que les enfants d'une CHAM marcquoise seront, à priori, déjà élèves du CRC et donc issus de familles majoritairement favorisées.

2 : projet d'ouverture d'une CHAM en primaire

Ouvrir une classe CHAM en école primaire (CE1 -CE2) et au sein d'un quartier à la population moins favorisée semble bien plus propice à une vraie mixité sociale (pas de prérequis en musique à cet âge mais un projet et une motivation dans la logique du dispositif DEMOS).

D'autre part, démarrer dès le primaire semble plus en phase avec une pratique marcquoise qui, depuis longtemps, favorise l'éducation artistique dès le plus jeune âge.

Financements

Les moyens budgétaires nécessaires à la mise en place d'une CHAM relèvent :

- de l'Education Nationale : augmentation possible de la Dotation Globale Horaire
- du Conseil Départemental : prise en charge des déplacements des collégiens si besoin (sous réserve d'une distance minimale)
- de la Collectivité : augmentation du volume d'heures des enseignants.

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

Présentation du projet ORCHESTRE A L'ECOLE

Constat en 2018 :

Certaines classes d'instrument sont surchargées : en moyenne, entre 4 et 5 élèves par heure pour le piano, la batterie, la guitare ou le violon.

Une trop forte majorité de familles demandent l'inscription en piano et guitare.

A contrario, les classes de basson, cor, hautbois et clarinette manquent d'élèves.

L'activité du CRC est peu visible sur la ville et touche très peu les familles des quartiers Buisson/May-Four/Pellevoisin, Pont et Briqueterie.

Les intervenantes musicales (Dumistes) qui vont pleinement intégrer le Conservatoire en septembre prochain travaillent depuis toujours en relation étroite avec les écoles marcquoises.

Objectifs :

- Ouvrir le conservatoire pour plus de mixité sociale.
- Désengorger les classes surchargées afin d'être en adéquation avec les préconisations du Ministère de la Culture pour les CRC.
- Sensibiliser les jeunes enfants à la pratique instrumentale en maternelle et primaire.
- Mettre en valeur les instruments peu représentés par le biais d'un projet fort pédagogiquement.
- Associer dans un projet commun les Dumistes et les enseignants du CRC.

Proposition :

Le projet consiste à créer un partenariat étroit entre le Conservatoire et une classe de primaire en s'inspirant du dispositif « orchestre à l'école » dont l'enjeu est de permettre à des enfants d'accéder à la culture musicale en toute gratuité et sur un principe d'égalité pour tous.

Par la pratique instrumentale, les enfants se familiarisent avec une certaine discipline et progressent ainsi souvent dans d'autres domaines.

Il a été bien des fois démontré que la participation à un orchestre a un effet positif sur le comportement des enfants et la construction de leur personnalité.

Le projet serait destiné à une classe de CE1 et durerait le temps d'une année scolaire, renouvelé l'année suivante avec une autre classe de CE1. Le choix de l'école serait déterminé après une concertation entre l'Inspectrice de l'Education nationale, et les élus en charge de la Culture et de l'Enseignement.

Modalités :

Par semaine :

- 1 heure d'orchestre pendant le temps scolaire de 15h30 à 16h30 : une moitié de la classe en orchestre à cordes, et l'autre moitié en orchestre à vent. Au bout d'un semestre, les groupes sont inversés.
- En lien avec cette heure d'orchestre, 1 heure de formation musicale pour la classe au complet par la d'umiste pendant le temps scolaire (sous réserve de l'accord de l'Inspection Académique qui validerait de ce fait 2 heures hebdomadaires de formation musicale au lieu d'une...).
- 1 heure de cours par 3 ou 4 en pupitre (les violons avec le professeur de violon, etc...) hors temps scolaire juste après l'orchestre de 16h30 à 17h30 dans l'école.

Moyens :

- Augmenter le nombre d'heures pédagogiques.

